

SEANCE DU 24 janvier 2020

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absent et excusé : /

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2019.

Approbation par les membres du conseil, du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2019, à l'unanimité.

Entretien des réseaux d'assainissement : validation de l'adhésion du groupement de marché de commandes groupées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat d'entretien des réseaux d'assainissement jointe en annexe.

Le maire expose avec l'Arrêté du 21 juillet 2015 (Chapitre II), les systèmes de collecte raccordés à une station de traitement de plus 10 000 EH et d'une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 doivent faire l'objet d'un diagnostic permanent (surveillance de l'état et du fonctionnement des réseaux) à partir du 1^{er} janvier 2020. Ce qui est le cas de la commune.

Cette obligation vient s'ajouter aux coûts d'exploitation des réseaux (entretien courant) relevant de la compétence « assainissement collectif » exercée par la commune.

Afin de respecter l'obligation générale de mise en concurrence et harmoniser l'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes en intégrant les obligations du diagnostic permanent sur le bassin de collecte, il est demandé au Conseil Municipal d'intégrer un groupement de commandes selon la convention constitutive annexée à la présente délibération.

Le maire informe que la commune sera membre du comité de pilotage du groupement et du marché public d'entretien des réseaux d'assainissement en découlant dont la passation sera assurée par le coordonnateur désigné, la mairie de Venarey-Les Laumes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des réseaux d'assainissement ;

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;

AUTORISE le maire à signer la convention de groupement et tous les actes nécessaires à l'exécution de la convention et du marché public dans les conditions de ladite convention ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation du marché issu du groupement de commande pour le compte de la commune.

Remplacement du véhicule de la commune.

Le maire informe l'assemblée que le véhicule C15 de la commune doit repasser au contrôle technique fin février mais vu la liste des réparations à faire pour qu'il soit accepté au contrôle, il serait préférable de le changer.

Après différents échanges, le conseil municipal décide de changer le véhicule et de le remplacer par un utilitaire du type Kangoo, Expert etc. Le conseil municipal charge le maire de se renseigner pour trouver un véhicule.

Trottoirs de la RD905 : devis des potelets /demande de subvention DETR et lancement du marché des travaux.

Le maire rappelle au conseil le projet de réfection des trottoirs du côté impair de la route de Montbard (RD905) validé par délibération n°26-2018 lors de la réunion de conseil du 31 août 2018 et indique que pour la mise en sécurité des piétons il avait été décidé d'installer des potelets et des barrières urbaines afin d'empêcher le stationnement des véhicules. Le maire présente le devis estimatif du cabinet « Fleurot, Morel Viard » d'un montant de 31515 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le principe d'installer des potelets et des barrières urbaines afin d'empêcher le stationnement des véhicules pour un montant estimatif de 31515 € HT ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 ;

DIT qu'aucun devis ne sera signé avant la délivrance d'un accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture ;

CHARGE le maire de signer tout acte correspondant à ce dossier.

Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la mairie : demande de subvention DETR.

Le maire rappelle au conseil le projet inscrit au BP 2019 de remplacer 3 portes à la salle Louis Buffy, la porte d'entrée de la mairie, deux fenêtres et les portes des garages du sous-sol de la mairie et précise que ces équipements permettront des économies d'énergie.

Le maire présente le devis estimatif de l'entreprise Squarciafico, d'un montant de 8109,12 € HT pour la mairie et de 6853,53 € HT pour la salle Louis Buffy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le principe de remplacer les menuiseries soit 3 portes à la salle Louis Buffy, la porte d'entrée de la mairie, deux fenêtres et les portes des garages du sous-sol de la mairie, pour un montant estimatif de 14 962,70 € HT soit 8109,12 € HT pour la mairie et de 6853,53€ HT pour la salle Louis Buffy ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 ;

DIT qu'aucun devis ne sera signé avant la délivrance d'un accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture ;

CHARGE le maire de signer tout acte correspondant à ce dossier.

Schéma directeur eau et assainissement : lancement du marché.

Le maire informe l'assemblée qu'il a rédigé un mail à M. Moreau et Mme Baudin, remplaçants de M. Geney de la MICA, pour le lancement du marché mais qu'à l'heure actuelle, il n'a pas eu de réponse.

Le maire se charge de recontacter M. Moreau ou Mme Baudin.

Informations

- **Bilan salle de la salle Louis Buffy** : Bernadette Hubert présente au conseil le bilan des locations de la salle Louis Buffy pour l'année 2019, à savoir : 16 locations dont 3 locations de personnes extérieures, pour un montant de locations de 2520 €, 22.20 € de casse et 106.76 € de chauffage ainsi que les locations gratuites pour les associations de la commune.
- **SDIS** : le maire informe qu'il a reçu le compte rendu du contrôle technique des points d'eau d'incendie de la commune effectué par le SDIS au mois de juin 2019. Il a été détecté qu'ils n'ont pas pu faire la mise en aspiration du puisard situé rue des Vignes Blanches, le maire se charge de contrôler la cause.
- **Accès au terrain situé au 26 bis rue des Vignes Blanches** : le maire informe que la société Chêne Construction a busé le fossé pour faire l'accès au terrain de M. Lescot et Mme Royer qui construisent un pavillon et précise que depuis, en cas de pluie l'eau coule soit sur la route ou s'infiltre dans le regard France Telecom. Le maire indique qu'il a contacté la société Chêne Construction afin qu'il remédie au problème.

- **Demande de subvention du CFA de Côte-d'Or** : le maire présente à l'assemblée la demande de subvention du CFA de Côte- d'Or, le conseil municipal à l'unanimité n'accepte pas cette demande.
- **Courrier de la Préfecture de la Côte-d'Or** : le maire indique qu'il a reçu un courrier l'informant que les leres sessions du service national universel dans le département se dérouleront dans notre commune sur le site des enfants du métro, du 1^{er} au 12 juin 2020 et du 22 juin au 3 juillet 2020, elles concerneront 120 jeunes et environ 30 encadrants par session.
- **Vote des comptes de gestion** : le maire indique à l'assemblée que les comptes de gestions et les comptes administratifs 2019 seront votés avant les élections municipales. Le conseil municipal approuve cette décision.
- **Bulletin municipal** : le maire informe qu'il faudra rédiger un bulletin municipal pour début mars. Le conseil municipal arrête la date du 17 février pour sa rédaction.

Questions diverses.

Pas de question particulière.

Fin de séance à 21H45